

ANNEXE STATUTS 1

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

Madame Fanja Nadia MATHIEU-LÉPANTE et Monsieur Thierry Alain LÉPANTE ont établi ainsi qu'il suit la liste des actes accomplis pour le compte de la Société en formation :

- ouverture d'un compte bancaire à la banque Crédit Mutuel CCM Brignoles
- règlement des droits d'entrée : 29.900 €TTC
- achat ordinateur + téléphones + vestiaire pour 818,88€TTC
- frais de transport pour 1058,70€TTC
- frais d'hébergement + alimentation pour 339,75€TTC
- frais de réception pour 32,10€TTC
- frais postaux pour 21,50€TTC

Fait à BRAS

Le 12 octobre 2010

Madame Fanja Nadia MATHIEU-LÉPANTE



Monsieur Thierry Alain LÉPANTE



ANNEXE STATUTS 2

ETAT DES ACTES ET ENGAGEMENTS A PRENDRE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

Monsieur Thierry LÉPANTE donne tous pouvoirs à la gérance, ainsi qu'à tout mandataire de son choix qu'il lui conviendrait de désigner, à l'effet d'accomplir les actes suivants et de prendre les engagements qui en résultent pour le compte de la Société en formation.

- Louer, prendre à bail ou acquérir tous locaux, immeubles commerciaux ou industriels permettant à la Société d'exercer les activités entrant dans le cadre de son objet social.
- Exercer toutes activités propres à son objet social, réaliser en ce sens toutes recettes, conclure tous contrats et conventions, encaisser toutes sommes, payer les frais de toute nature, d'établissement, de fonctionnement et d'installation, engager toutes dépenses et, en général, s'efforcer de faciliter, dans les meilleurs délais et conditions, l'organisation et le développement de la Société.
- Embaucher tout le personnel indispensable et conclure tous contrats de collaboration et, en cas de nécessité, procéder aux licenciements qui s'imposeraient.
- Faire ouvrir tous comptes bancaires et postaux, obtenir tous crédits, emprunts, facilités de caisse et autres concours financiers de quelque nature qu'ils soient, constituer toutes garanties et ce, aux conditions les plus avantageuses pour la Société.
- Conclure tous contrats d'abonnement de tout ordre et verser tous dépôts de garantie.
- En général, réaliser toutes opérations entrant dans le cadre de l'objet social.
- Aux effets ci-dessus, fournir toutes cautions et garanties, approuver tous actes et documents, élire domicile, payer toutes sommes et en recevoir quittance, souscrire tous engagements, substituer et, généralement faire tout ce qui serait nécessaire et utile pour la Société.

L'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés emportera de plein droit reprise de ces actes et engagements par la Société, lesquels seront réputés être effectués et souscrits pour son compte jusqu'à l'obtention de cette immatriculation.

Fait à BRAS

Le 12 octobre 2010



Monsieur Thierry LÉPANTE